



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 février 2014

Français et anglais seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-cinquième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

## **Exposé écrit\* présenté par France Libertés : Fondation Danielle Mitterrand, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif special**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[17 février 2014]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition..

GE.14-11265 (F)



\* 1 4 1 1 2 6 5 \*

Merci de recycler



## La situation des droits de la jeunesse sahraouie

En 1991, après 16 ans de lutte armée entre le Maroc et le mouvement de libération sahraoui, le Front Polisario, l'ONU a envoyé une mission de maintien de la paix - MINURSO – au territoire non-autonome du Sahara occidental chargée d'organiser un référendum d'autodétermination décidant du destin du territoire.

Aujourd'hui, 23 ans plus tard, cette promesse n'a toujours pas été tenue, les tentatives politiques pour trouver une solution ont été sans succès, et le statut du territoire non-autonome demeure non résolu. La conséquence: les jeunes sahraouis sont aujourd'hui divisée en trois groupes certains sont dans des camps de réfugiés du sud-ouest de l'Algérie, d'autres vivent dans le territoire non-autonome du Sahara occidental et d'autres encore dans la diaspora. Les jeunes sahraouis constituent une large part de la société sahraouie, et les défis auxquels ils ont à faire face sont un élément essentiel dans le conflit du Sahara occidental

La majorité de la jeunesse sahraouie est née et a grandi en exil - loin de sa patrie. Cette nouvelle génération a vécu toute sa vie dans la promesse de retourner un jour chez elle grâce au référendum d'autodétermination. Des décennies plus tard, cette promesse n'a toujours pas été tenue et leur laisse un sentiment de déception et de défaite.

Compte tenu de leur situation au coeur du désert du Sahara, les conditions de vie dans les camps sont extrêmement difficiles. En plus, les jeunes réfugiés sahraouis sont confrontés à des défis spécifiques à leur situation. Pendant la lutte armée, la plupart des hommes sahraouis de tous âges, étaient en première ligne, laissant aux femmes le soin de créer et gérer les camps de réfugiés. Depuis le cessez-le feu, ces hommes sont retournés dans les camps, où ils ont commencé à poursuivre des études supérieures et à acquérir des compétences professionnelles. En outre, il s'est produit depuis un changement: le passage d'une économie volontaire à une économie fondée sur l'argent. Ceci, à son tour, a conduit à un changement dans les revendications socio-économiques de la jeunesse sahraouie vivant dans les camps. .

La situation socio-économique des jeunes sahraouis dans les camps est lamentable. La plupart des besoins de base et en infrastructures ne sont pas satisfaits et les possibilités d'emploi sont très limitées compte tenu des ressources disponibles. Au fil des années, le gouvernement sahraoui a misé sur l'éducation des jeunes. Cela a créé de nombreux diplômés, spécialisés dans un grand nombre de professions qui, cependant, sont dans l'impossibilité de trouver un emploi dans les camps. Beaucoup de jeunes continuent à garder un esprit de bénévolat, mais en raison de leurs besoins d'argent, ils sont obligés de chercher un emploi rémunéré. Ces circonstances ont généré une migration de main-d'œuvre qualifiée provoquant une fuite des cerveaux, entre autres, médecins, ingénieurs et professeurs qui toutefois revêtent une importance cruciale pour le bien-être de la communauté des réfugiés. En outre, le manque d'infrastructures et d'activités récréatives crée un sentiment de désœuvrement chez les jeunes.

En raison de l'absence d'établissements d'enseignement supérieur dans les camps, la majorité des jeunes Sahraouis cherchent à étudier à l'étranger. Là, ils sont confrontés à de nombreux défis et obstacles, y compris des conditions d'enseignement et de logement insuffisantes. Doublement exilés, les étudiants sahraouis vivent loin de leur maison à partir d'un très jeune âge, une période où ils ont le plus grand besoin du soutien affectif et psychologique de leur réseau familial. Après des nombreuses années de formation professionnelle qualifiée, les jeunes sahraouis reviennent dans les camps où ils trouvent peu de perspectives pour l'avenir. Un problème ultérieur est que de nombreux étudiants sahraouis doivent interrompre leurs études, à cause des circonstances actuelles en Syrie et en Libye, ce qui souligne leur dépendance, voire leur vulnérabilité, face aux situations dans d'autres pays,

Le Sahara occidental est divisé par le mur militaire le plus long au monde. Considéré comme le «mur de la honte», il divise la nation sahraouie, son peuple et ses familles. Beaucoup de jeunes Sahraouis n'ont jamais vu ou rencontré leur familles, y compris leur frères et sœurs. Cette division et la dispersion de la population mettent en danger l'identité sahraouie. Le mur, en outre, représente un obstacle émotionnel et psychologique empêchant leur liberté de mouvement ou l'accès aux ressources naturelles dans le territoire non - autonome du Sahara occidental, Alors que les réfugiés sahraouis sont exposés à de graves difficultés économiques et à une dépendance extrême de l'aide humanitaire (la contribution ECHO a été récemment réduit de moitié), les riches ressources naturelles du territoire non-autonome sont exploitées sans que la population puisse en profiter.

Pourtant, malgré les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes réfugiés sahraouis, le retour au Sahara occidental n'est pas une alternative envisageable à l'exil. Dans le territoire non - autonome, les jeunes sahraouis sont victimes de discrimination, absence d'opportunités, ainsi que de violations répétées de leurs droits les plus élémentaires.

Après une paix illusoire suite au cessez-le feu de 1991, les jeunes Sahraouis ont entamé des manifestations pacifiques contre le status quo. Ce mouvement a commencé avec la première Intifada en 1999, suivie par l'Intifada de l'Istiqlal en 2005 et, plus récemment, de Gdeim Izik en 2010. Ces protestations non - violentes et civilisées reflètent le rejet du statu quo par la jeunesse Sahraouie. Malgré leur caractère pacifique, plusieurs cas de violations des droits de l'homme par les autorités marocaines, en particulier à l'encontre de militants, ont été rapportés.

Depuis 1975, un grand nombre de jeunes ont connu la disparition forcée, l'arrestation et l'emprisonnement sans procès équitable, victimes de torture et contraints de vivre dans des conditions carcérales très éprouvantes. En outre, les jeunes Sahraouis ont été confrontés aux meurtres les plus brutaux. Les cas les plus remarquables sont ceux de Husain Lektaif et Baba Khaiya qui ont été assassinés dans le campus de l'Université d'Agadir en 2008. Habad Hamad a subi un sort similaire en 2011 dans le campus de Swisi de l'Université de Rabat. .

Le Maroc a négligé de construire des établissements d'enseignement supérieur, universités et instituts de formation au Sahara occidental. Les étudiants sahraouis sont donc obligés d'étudier dans les universités de la partie continentale du Maroc, où ils ont souvent à souffrir de discrimination. . En outre, les citoyens sahraouis au Sahara occidental sont frappés par un haut taux de chômage et de marginalisation socio-économique, victimes de discrimination lorsqu'ils cherchent à entrer sur le marché du travail, quand ils trouvent du travail, c'est généralement sous forme d'emplois faiblement rémunérés, où ils sont privés de leurs droits de travail les plus élémentaires. En outre, les colons marocains sur le territoire sont prioritaires par rapport aux possibilités d'emploi et à l'attribution des hauts postes.

Que ce soit dans les camps de réfugiés du sud-ouest de l'Algérie, dans le territoire non autonome du Sahara Occidental ou dans la diaspora, les jeunes sahraouis grandissent dans un contexte extrêmement difficile qui leur offre peu de perspectives, tant dans leur vie quotidienne que pour leur avenir. Néanmoins, les jeunes sahraouis témoignent d'un engagement profond visant à développer et créer une société équitable, juste et démocratique offrant à son peuple sécurité et dignité.

La tentative échouée de résoudre le conflit du Sahara occidental par des moyens politiques a mené à un sentiment croissant d'indifférence chez les jeunes, à une perte de confiance dans le processus de paix promu par l'ONU, ainsi qu'à une frustration croissante concernant le statu quo. Le référendum, promis en 1991, est nécessaire et urgent; des mesures crédibles visant à l'accomplissement de cette promesse doivent être prises. Les générations sahraouies plus jeunes considèrent de plus en plus que le retour à la lutte armée constitue leur dernier recours pour mettre fin au conflit du Sahara occidental après 23 ans d'actions non violentes et pacifiques pour faire aboutir leur lutte.

La jeunesse sahraouie a donc besoin de signes indiquant que la communauté internationale prendra ses responsabilités au sérieux. Le Conseil des droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale se doivent d'adopter une position plus ferme dans la résolution de ce conflit. Dans l'organisation, la préparation et l'exécution du référendum promis sur l'autodétermination, but ultime, conformément à la Déclaration de Vienne et à la Charte des Nations Unies, il est impératif que priorité absolue soit donnée aux aspects suivants.

- La création d'un mécanisme permanent de surveillance des droits de l'homme au Sahara occidental par l'extension du mandat de la MINURSO afin d'y inclure cette fonction,
- Des visites renouvelées de titulaires de mandats au sein des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur la situation de ces droits sur place.
- L'application stricte du droit international et des normes concernant l'exploitation des ressources naturelles aux territoires non autonomes. Les États et les sociétés internationales devraient s'abstenir de conclure des accords et de s'engager dans des activités commerciales impliquant des ressources extraites du territoire.